

## Caen. L'école du mercredi débutera le 14 novembre

2 minutes

---

Nouvelle étape dans le projet éducatif de Caen. En partenariat avec l'Éducation nationale, les élèves du primaire rencontrant des difficultés pourront suivre des ateliers spécifiques le mercredi. Une initiative plutôt unique en France qui démarre mercredi 14 novembre.

Dans le cadre du Projet éducatif global en faveur de « **l'égalité des chances** » et du « **vivre ensemble** », une convention a été signée lundi 15 octobre 2018 entre Joël Bruneau, maire de Caen, et Mathias Bouvier, Inspecteur de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, sous l'autorité de Denis Rolland, recteur de l'Académie de Caen.

D'une durée de trois ans, cette convention doit notamment offrir un accès à l'offre éducative aux enfants en difficulté et/ou en situation de handicap. Une sorte d'école du mercredi, dont la vocation est de contribuer à résoudre « **la panne de l'ascenseur social** ». Elle comprend des ateliers pédagogiques gratuits le matin et des activités culturelles et sportives encadrées par les MJC et centres d'animation, l'après-midi.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des écoliers caennais, en maternelle comme en élémentaire, sur la base du volontariat. « **Il est unique en France** », assurent les services de l'Éducation nationale, partenaires actifs de la convention.

Les ateliers démarreront de manière concrète mercredi 14 novembre. Les familles intéressées peuvent se renseigner auprès des directions de leur école, ou bien de la direction éducation de la Ville de Caen (tél. 02 31 30 42 86).